

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mmes DUFFILLOL – DARRIET

MM MANGIEU - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT - GARRIGUES

Absents excusés :

Mme JURADO-GONZALEZ (ayant donné procuration à Mme DUFFILLOL)

Mme GOUDENECHÉ Cécile (ayant donné procuration à M MANGIEU)

M BALADE Jean Pierre (ayant donné procuration à M DUMENIL)

M LAFOSSE Jean Luc (ayant donné procuration à M CHALOUPIN)

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant à l'assemblée que Monsieur Jean Pierre BALADE est absent du Conseil Municipal car il le représente à sa demande à la réunion concernant la dotation du F.D.A.E.C.

PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2015.

Madame Mélanie DARRIET précise qu'il y a une erreur dans le décompte des votes concernant la délibération sur la fusion entre la Communauté de Communes des Coteaux Macariens et la Communauté de Communes du Sud Gironde En effet, il y a une inversion entre son vote et celui de Monsieur Jean-François CHALOUPIN. Madame Mélanie DARRIET a voté pour, alors que Monsieur Jean François CHALOUPIN a voté contre. Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance de rectifier sur le procès-verbal cette anomalie et demande en suivant au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce dernier.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.E.G.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts du S.D.E.E.G.

Monsieur André BOURREL intervient et juge incompréhensible la lecture de ce document, sans toutefois remettre en cause le fondement de ce texte. Il estime qu'il y a un manque de clarté sur le nombre de représentants.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU, délégué communal au S.D.E.E.G., souligne qu'il était présent à l'Assemblée Générale du S.D.E.E.G. le 17 décembre 2015. Il précise qu'il existe deux représentations, l'une au niveau communal et l'autre au niveau des EPCI. Cette modification des statuts est en fait due à l'intégration de Bordeaux Métropole. Monsieur Jean Philippe MANGIEU confirme que Bieujac possède toujours un délégué au S.D.E.E.G. et que cela ne change rien pour la Commune.

Le SDEEG a donc proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des Communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des Communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à sa concession (256 509 habitants) représente 34%.

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

L'article 15 se présenterait donc comme suit :

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE DELEGUES
1 à 2 000	1
2 001 à 10 000	2
10 001 à 30 000	3
30 001 à 50 000	4
50 001 à 70 000	5
70 001 à 100 000	6
100 001 à 400 000	8
Métropole	Article L5217-7 CGCT

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

ADHESION A LA FORMULE « ECOSUITE » DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de renouveler la convention avec le S.D.E.E.G. Ce contrat de 5 ans arrive à échéance et il s'agit de le reconduire. Le montant de cette prestation s'élève à 211,00 € par an. Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que les travaux du S.D.E.E.G. nous permettent d'avoir une vue précise des consommations de la Commune et qu'il intervient pour l'entretien des ampoules. Monsieur André BOURREL pense que la Commune pourrait se passer de cette convention.

Monsieur le Maire précise que le S.D.E.E.G. fournit un bilan précis en fin d'année et qu'il nous alerte sur les moindres anomalies.

Monsieur Guillaume NORMANT précise que le S.D.E.E.G est un partenaire précieux lors de divers projets concernant l'Eclairage Public. Il fait office de maître d'œuvre dans une compétence technique qui n'est pas forcément la nôtre. De plus, il souligne que le S.D.E.E.G. est susceptible de réaliser des études d'extension de réseau, ce qui, à terme, devrait nous intéresser notamment dans le secteur du Hameau des Sources et dans le cadre de la future urbanisation de ce secteur.

Monsieur André BOURREL précise qu'il n'est pas souhaitable de quitter le S.D.E.E.G.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU indique que 95% des Communes de la Gironde travaillent avec le S.D.E.E.G.

En adhérant à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune donne suite au dispositif initial dans le but de garder un suivi du patrimoine et des consommations énergétiques. Ce dispositif permet de accéder à ces prestations:

- Création et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements
- Appui technique en éclairage public.
- Mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique mis à jour par le SDEEG.

- Bilan annuel des consommations d'énergies.
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.
- Accès à des études spécifiques :
 - Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie.
 - Etude de faisabilité en énergies renouvelables.
 - L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
 - Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde

Le montant de l'adhésion à la formule « ECOSUITE », que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

- Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants: 0,25 €/habitant

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 1^{er} Mars 2016 pour une durée de 5 ans et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

TARIF TERRAIN HAMEAU DES SOURCES

Monsieur le Maire évoque la difficulté qui est la nôtre de vendre le dernier terrain du lotissement du Hameau des Sources d'une superficie de 1442 m². Ce terrain est à la vente depuis plus d'un an et a reçu trois propositions qui n'ont pas abouti, et ce malgré tous les efforts consentis. Le prix du terrain est actuellement de 50 € le m², soit un montant total de 72 100 € viabilisé. Monsieur le Maire signale que des propriétaires de la Commune vendent à l'heure actuelle des terrains moins chers que le nôtre. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier le prix du dernier terrain du lotissement du Hameau des Sources sur une marge de 10 % et de signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES COMMUNES ET DES EPCI

Monsieur le Maire présente le dossier du schéma de mutualisation des Communes et EPCI, dossier qu'il a pris soin de faire parvenir aux membres du Conseil Municipal il y a plusieurs semaines.

Monsieur Guillaume NORMANT précise que les chiffres des dossiers concernant les ADS (Administration des Droits des Sols) ont été surévalués et qu'ils sont aujourd'hui en baisse.

Monsieur le Maire précise que le Bazadais, qui avait sollicité le Communauté de Communes pour instruire ses ADS, s'est retiré et les administre lui-même, ce qui implique une baisse des dossiers en instruction.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION SIRP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances du SIRP s'est réunie il y a 8 jours afin de travailler sur le budget 2016. Ces travaux ont amené à une baisse de 13 660 € du budget ce qui implique une baisse des participations communales. Selon ce calcul, BIEUJAC verrait sa participation passer de 116 168,91 € en 2015 à 111 603,38 € en 2016 (de 107 662,18 € en 2015 à 98 396,62 € en 2016 pour SAINT PARDON DE CONQUES).

Toutefois, Monsieur le Maire précise que nos partenaires de SAINT PARDON restent bloqués sur la clé de répartition qu'ils souhaitent modifier au niveau de la répartition à l'enfant. De plus ils regrettent que BIEUJAC ne fasse pas d'avantage d'efforts afin de trouver un juste équilibre.

Une discussion s'engage sur le sujet, mettant en lumière les difficultés d'entente actuelle avec nos

partenaires qui, bien qu'ils soulignent ne pas vouloir la disparition du SIRP, mettent BIEUJAC devant le fait accompli et menacent de ne pas voter en l'état le budget du SIRP.

Le Conseil Municipal, dont la majorité dénonce ces agissements, tente de trouver une solution afin de sortir de la crise vers le haut et de ne pas mettre en péril l'avenir de la structure.

Monsieur le Maire signale qu'une prochaine réunion du Comité Syndical du SIRP aura lieu dans quelques jours et qu'il tentera, de nouveau de porter de propositions afin de régler définitivement la question de la participation de chaque Commune au budget 2016 du SIRP.

De plus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner Madame Laurence DUFFILLOL comme suppléante de la Commission des Finances du SIRP, ce qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION COMMUNALE AU SIRP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur dans le budget 2015 du SIRP, il convient de modifier le montant de la participation des Communes. A ce titre, la participation de la Commune doit être revue à la hausse de 1 901,70 €. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de modifier la participation communale afin d'être totalement à jour de notre cotisation annuelle.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Jean Philippe MANGIEU, responsable de la Commission des Finances, aborde le détail des comptes de gestion et des comptes administratifs. En préambule, il tient à remercier Madame Evelyne JURADO-GONZALEZ, membre de la Commission ainsi que notre secrétaire de Mairie Mylène pour leur travail et leur implication dans ces dossiers. Monsieur Jean Philippe MANGIEU remercie aussi le Conseil Municipal pour avoir su faire les efforts nécessaires afin de limiter les dépenses et les difficultés tout au long de l'année. Avant d'aborder dans le détail les différents comptes, Monsieur Jean Philippe MANGIEU invite Monsieur le Maire à quitter la salle afin de pouvoir procéder aux votes des comptes.

- COMPTES DE GESTION 2015

A l'unanimité, le Conseil déclare que les comptes de gestion, dressés pour 2015 par le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

• COMMUNE :

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	352 731,27 €
Recettes nettes	354 495,55 €
Résultat de l'année 2015 : Excédent	1 764,28 €
Résultat antérieur : Excédent	33 258,70 €

Résultat de clôture : Excédent 35 022,98 €

- Section d'investissement

Dépenses nettes	64 736,18 €
Recettes nettes	28 129,08 €

Résultat de l'année 2015 : Déficit	36 607,10 €
Résultat antérieur : Déficit	26 906,85 €
	<hr/>
Résultat de clôture : Déficit	63 513,95 €

- LOTISSEMENT :

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	2 011,06 €
Recettes nettes	37 833,33 €
Résultat de l'année 2015 : Excédent	35 822,27 €
Résultat antérieur : Excédent	20 781,17 €
	<hr/>
Résultat de clôture : Excédent	56 603,44 €

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	0 €
Recettes nettes	0 €
Résultat de l'année 2015 :	0 €
Résultat antérieur :	466,41 €
	<hr/>
Résultat de clôture : Excédent	466,41 €

Les résultats sont conformes aux comptes de gestion établis par le Trésorier. Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 présentés.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE RENDUS DES REUNIONS

- Commission Dénomination des Voies Communales

Monsieur Guillaume NORMANT présente rapidement les travaux de la Commission composée de Monsieur le Maire et de Monsieur André BOURREL, avec le concours précieux de notre secrétaire de Mairie Mylène. Deux réunions préliminaires ont eu lieu avec les représentants de la Poste afin de définir une stratégie pour nommer les voies de la Commune et donner un numéro de voirie à chaque habitant. A ce jour, la Commission a validé la totalité des nouveaux noms des voies bieujacaïses. Le résultat de ce travail sera exposé aux élus lors d'une réunion de présentation qui se déroulera le 9 mars 2016 à 18 h 30 à la Mairie. Une réunion publique sera organisée en suivant puis viendra le moment de présenter une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Ensuite, en collaboration avec la Poste, un travail précis de numérotation (déjà commencé) sera effectué afin de pouvoir rapidement informer les concitoyens de leurs nouvelles adresses. Parallèlement à cette opération, la Commission Voirie et Bâtiment va travailler sur l'implantation et la mise en place des panneaux indicateurs de voies. Ce travail sera réalisé si possible dans le courant de l'été.

– **Commission Voirie & Bâtiments**

Monsieur Guillaume NORMANT fait lecture du compte rendu de la Commission Voirie et Bâtiments qui s'est tenue le 11 février 2016.

La séance s'est ouverte sur le bilan des opérations réalisées en 2015: Rattrapage Chemin de Joie, Faucardage des voies et fossés communaux (2 passages), Etanchéité mur propriété Jean Pierre Dejean pour la voirie, Cubage puis abattage des pins au lieu-dit Lahitte pour les propriétés foncières non bâties, Travaux de zinguerie et de toiture de l'Eglise, Assainissement pluvial du cimetière.

Concernant ce dernier point, Monsieur Guillaume NORMANT rappelle que ces travaux ont été réalisés dans leur totalité par un groupe d'élus municipaux volontaires, et précise que l'économie engendrée par cette action est plus que symbolique et encourage de fait ce genre d'initiative à l'avenir.

Dès lors, et en prévision de l'élaboration du budget 2016, Monsieur Guillaume NORMANT énumère les devis réalisés en prévision des futurs travaux à envisager pour le prochain exercice.

Au niveau de la voirie, un devis de faucardage par une entreprise privée a été réalisé afin de diminuer les coûts en augmentation en 2015. Le SIVOM du Sauternais nous a, en effet, facturé environ 8 000 € pour deux passages sur 6 800 € prévus et engagés. Cette augmentation est due principalement au nombre de fossés communaux qui ont été entretenus cette année, certains ayant été délaissés depuis plusieurs années. Monsieur le Maire a communiqué un devis de la SARL de la Côte située sur la Commune de Lagupie (Lot-et-Garonne). Les deux variantes n'excèdent pas un montant de 4 400 € pour deux passages annuels. La Commission valide ce devis, sachant que cette Société réalise le faucardage sur la Commune voisine de Saint Pardon, pour un résultat plus que probant. Une réserve toutefois est émise car le faucardage des fossés communaux hors domaine routier n'a pas été pris en compte. La Commission va demander à Monsieur le Maire d'établir une variante supplémentaire pour cet élément, sachant qu'à l'avenir tous les fossés communaux concernés ne seront pas forcément entretenus chaque année.

Autre sujet pour la voirie, le dossier de la dénomination des voies de la Commune. La Commission chargée du dossier a bien avancé et la délibération de nomination de voies devraient être prise en avril – mai. Dès lors la pose des plaques de voies (plaques et mâts) s'avère nécessaire sachant qu'il faut en amont déterminer le nombre exact de panneaux ainsi que les endroits précis de mise en place. Monsieur NORMANT demande à la Commission d'envisager de réaliser elle-même (avec le concours d'autres élus volontaires) ces travaux de repérage et de mise en place. La Commission reste toutefois en attente des devis de fourniture de cette signalétique, devis qui seront étudiés par la Commission chargée du dossier. Ces travaux d'installation pourront être réalisés dans l'été.

Au niveau des propriétés foncières non bâties, il est urgent de procéder au nettoyage de l'ancienne parcelle de peupliers de la Commune située au bord du Beuve. Monsieur Jean Luc LAFOSSE se charge de contacter l'entreprise LAMBROT d'Aillas afin d'établir un devis de nettoyage complet de la parcelle (broyage, dessouchage). A l'issue de cette opération, la plantation de peupliers sera réalisée dans la foulée. En ce qui concerne les bois de LAHITTE, la Commission reste partagée sur la suite à donner à l'opération (coupe rase des feuillus, nettoyage des parcelles à confier aux particuliers, replantation).

Au niveau des bâtiments communaux, plusieurs devis sont proposés :

*Pour la Salle Polyvalente : deux devis ont été réalisés par Monsieur Jean Sébastien GANS, serrurier ferronnier établi sur la Commune. Le premier concerne la sécurisation de l'espace à l'arrière de la salle (côté cuisine) surplombant l'accès à celle-ci. La dangerosité (risque de chute sur béton) nous oblige à agir rapidement afin de régler définitivement ce problème. Le devis pour une rambarde de sécurité galvanisée s'élève à 7 158,52 € (M. GANS étant auto-entrepreneur, il n'est pas soumis à la TVA). Le second devis concerne la protection des groupes extérieurs de climatisation. Ces appareils subissent des impacts et peuvent être dégradés à tout moment suite à une fausse manœuvre de conduite de véhicules. C'est pourquoi, il est nécessaire de protéger cet ensemble. Le devis s'élève à 4 734,02 €.

En parallèle à ces travaux, le Commission envisage de procéder à une nette amélioration des abords du site. Il s'agit tout d'abord de remplacer le grillage en très mauvais état du pourtour du terrain de jeu. Ce dernier doit être retiré et remplacé. La pose de panneau de grillage soudé avec poteaux montés sur platine est envisagée. La Commission pourrait être là aussi sollicitée afin de réaliser la main d'œuvre de cette opération. Un pare-ballon, digne de ce nom, côté maison CARMENTRAN et ROUBINET sera prévu. De plus, un portinet d'accès sera réalisé au niveau de la chambre électrique afin d'assurer une liaison avec la voie communale et de permettre aux usagers du terrain de jeu de pouvoir récupérer les ballons égarés sans faire le tour à la route départementale et surtout de ne point escalader ou détériorer le grillage.

Par ailleurs, il est prévu de couper les trois prunus côté route qui sont en très mauvais état. Le dessouchage sera réalisé en suivant afin de rendre propre et utilisable la zone concernée. La plantation de nouveaux arbres est envisagée (muriers platane, liquidambar). Au niveau des plantations, deux liquidambars manquants sont à planter côté maison NORMANT. Enfin, l'arrachage de la souche du pin parasol devant le barbecue est prévu ainsi que l'abattage du pin parasol penché (ce dernier sera remplacé par une autre essence dans la foulée).

Pour terminer, des travaux de peintures et de rafraîchissement du barbecue et du local de rangement sont à prévoir.

*Pour l'Eglise : plusieurs devis ont été établis afin de poursuivre la réhabilitation et la sécurisation du bâtiment. Les premiers concernent la toiture du bâtiment. Ils ont été établis par Monsieur Sébastien RISPAIL, charpentier couvreur de la Commune. Ces devis sont axés sur la partie Nord de l'édifice. Un devis pour la toiture du chemin d'accès à la chaire s'élève à 605,00 € (M. RISPAIL étant auto-entrepreneur, il n'est pas soumis à la TVA). Un second devis pour la toiture de la sacristie s'élève à 4 008,24 €. Enfin un dernier devis concernant la toiture à côté de la sacristie s'élève à 1 767,99 €.

Un état des lieux au niveau électrique a été établi sous la direction de Monsieur Michel GARRIGUES avec l'entreprise MONCHANY de Mesterrieux. Il s'agit de sécuriser l'église de ce point de vue tout en supprimant la partie chauffage qui est devenue obsolète. Le devis de travaux de réfection s'élève à 3 000 € (avec lampe led et projecteurs). Le devis de fourniture de matériel s'élève à 3 004,80 € TTC (ELECTRIC SERVICE à Gironde). Monsieur Michel GARRIGUES présente un devis moins-disant de la société YESS ELECTRIQUE (ex CEF de Langon) à 2 663,42 € TTC. Les vitraux de l'église nécessitent eux aussi une rénovation en bon et due forme. Par expérience, la Commission sait que ce genre de travaux est très onéreux. La société VITRAUX DUPUY de Créon, après un examen complet, a établi plusieurs devis, selon nos possibilités budgétaires. Le premier concerne l'étanchéité des trois vitraux Sud à l'entrée de l'Eglise. Il s'élève à 900 € HT. Le second s'attache à la rénovation du double vitrail au-dessus de la porte d'entrée (cassé en plusieurs endroits et en cours d'affaissement). Le montant de sa rénovation est de 3 955,50 € HT. Enfin, à titre d'exemple, un devis a été établi pour un seul vitrail (l'un des plus abîmé) pour une rénovation complète (le vitrail Saint André) : le montant est de 4 329,00 € HT.

En dernier ressort, la Commission s'est penché sur la délicate question du diagnostic ADAP que la société QUALICONSULT a réalisé pour nous et qui vient d'être validé par les Services de l'Etat. Il s'agit, selon les préconisations du diagnostic, d'effectuer des travaux de mise aux normes handicapés sur trois bâtiments communaux (Mairie, La Maison et l'Eglise). L'enveloppe estimative est de 17 000 € HT. La Commission prend note des travaux à réaliser et décide d'établir un planning d'intervention sur trois ans et étudie la possibilité de réaliser en interne certains de ces travaux. Le planning s'établit comme suit :

2016 :

Eglise : Réalisation du seuil de porte (estimation 2 600 € HT). Travaux à effectuer en interne

Maison : Signalétique et marquage au sol (estimation 3 000 € HT).
Travaux à effectuer en interne.

Mairie : Marquage au sol (estimation 1 980 € HT). Travaux à effectuer en interne.
Réalisation des deux rampes d'accès escaliers extérieurs (estimation 550 € HT).
Travaux en entreprise (un devis de M. Jean Sébastien GANS est en cours),
Règlement du problème d'accès au sas de l'entrée principale (estimation 1950 € HT).
Travaux en entreprise (contact à prendre avec entreprise SOPEIM).
Aménagement de la banque d'accueil (estimation 800 € HT).
Travaux en entreprise (contact à prendre avec l'entreprise LAPORTE ou autre).

2017:

Maison: Mise aux normes des sanitaires (estimation 3 000 HT). Travaux en entreprise.

2018:

Mairie: Mise aux normes des sanitaires (estimation 3 000 HT). Travaux en entreprise.

En conclusion, la Commission, consciente des difficultés budgétaires, établit un ordre de priorité des travaux à réaliser selon les finances de la Commune et dans le cas où des ventes foncières seraient réalisées.

Priorité niveau 1: Rambarde Salle Polyvalente, 2 toitures de l'Eglise, Signalétique voies communales, Faucardage, Nettoyage parcelle peupliers, Coupe des prunus et dessouchage, Seuil Eglise et autres devis ADAP.

Priorité niveau 2: Protection groupes climatisation Salle Polyvalente, Electricité Eglise, Toiture Sacristie, Etanchéité trois vitraux Sud. Grillage terrain Salle Polyvalente.

– **Commission Fêtes et Cérémonies**

Madame Laurence DUFFILLOL présente au Conseil Municipal les grandes lignes du repas des seniors qui se déroulera le 13 mars prochain. L'évènement débutera dès 11 h 45 par une chorale des enfants de l'Ecole Communale, au moment de l'apéritif (les parents et les enfants seront d'ailleurs conviés au verre de l'amitié). Ensuite le repas, préparé par un traiteur sera servi aux convives par l'intermédiaire de jeunes de la Commune (comme l'an passé). Enfin au moment du dessert, une représentation de sketches de la troupe des Bactérires de Bieujac sera donnée. Madame Laurence DUFFILLOL demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signaler leur présence ou non à cette manifestation et ce dans les plus brefs délais. Enfin, pour conclure, Madame Laurence DUFFILLOL remercie le Conseil Municipal pour sa participation à la Cérémonie des Vœux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de participer à une réunion du Syndicat d'Irrigation dans le cadre de sa représentation à la CDC. Monsieur le Maire signale que la subvention versée au Syndicat par notre Commune a été revue à la baisse en raison d'une modification du mode de calcul de celle-ci. Désormais seulement l'entretien des cours d'eau et des bornes incendie sont pris en compte et non plus les consommations. A cet effet, la subvention de Commune au Syndicat va passer de 6 061,12 € en 2015 à 3 610,67 € en 2016, ce qui constitue une bonne nouvelle en soi.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'un administré qui remercie le Conseil Municipal pour son travail et ses actions menées au service de la Commune. Monsieur le Maire signale qu'il souhaitait faire partager au Conseil ces remerciements pour bien montrer que le travail fourni par le Conseil ne passe pas inaperçu pour la population bieujacaise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tour Cycliste de la Communauté de Communes passera sur le territoire de Bieujac le 5 mars prochain aux alentours de 16 h 52 précises.

En dernier lieu, Monsieur le Maire tient à faire le bilan, après un an d'existence, du cahier de l'élu et des permanences mises en place à cette occasion. Après l'exposition des expériences de chacun, il en découle, que malgré l'intention louable de cette opération, très peu d'appel ont été reçus lors des permanences et la plupart d'entre eux concernaient uniquement des événements découlant du pouvoir de police du Maire. En conséquence, après un tour de table, Monsieur le Maire se range à l'avis du Conseil Municipal et décide de mettre un terme au système de permanence mis en place il y a un an.

En conclusion, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal, dont le vote du budget sera l'élément majeur, aura lieu le 17 mars 2016.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 45